

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat  
**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social  
**Band:** 39-40 (1967)  
**Heft:** 5

**Vereinsnachrichten:** La Société coopérative "Charmontey" de Vevey a vingt ans

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La Société coopérative «Charmontey» de Vevey a vingt ans

25

tionnelles ne devant pas être inférieur à celles consacrées à la publicité. Les chroniques de M<sup>me</sup> de Dardel sont toujours suivies avec intérêt. Nous ne voulons pas manquer de le souligner, comme aussi de remercier l'administration pour son travail impeccable. Nous tenons également à relever que les relations avec cette dernière restent toujours excellentes.

### Comptes

Après quelques années déficitaires, les comptes de 1966 bouclent de justesse; solde actif de 20 fr. 55 pour un total de rentrées s'élevant à 6530 fr. 65.

Le nombre des appartements annoncés par les sociétés adhérentes qui était de 5942 en 1965 est aujourd'hui de 6396, en augmentation de 454. Dans l'ensemble, les dépenses sont inférieures de 900 fr. 65 (de 7430 fr. en 1965, elles atteignent 6530 fr. 65 en 1966). Il y avait lieu cependant de tenir compte qu'en 1965, le compte de pertes et profits était chargé d'un montant de 559 fr. 80 représentant des cotisations arriérées dues à la Caisse centrale. A noter que l'assemblée générale de Lucerne devra se prononcer sur une proposition tendant à relever le montant des cotisations. Cela est la conséquence de l'aggravation des charges, mais aussi du fait que l'activité présente de l'USAL exige la collaboration d'un secrétaire devant tout son temps à ses fonctions.

Alors qu'au cours des derniers exercices les comptes de l'«Habitation» soldaient par un boni, nous enregistrons cette fois-ci un déficit de 1660 fr. 65, réduisant d'autant le solde disponible auprès de la Caisse de l'USAL. Il faut cependant ajouter que l'exercice écoulé a été chargé de dépenses concernant l'exercice précédent. Grâce aux mesures prises, la chose ne se produira plus à l'avenir. Il y a également lieu de préciser que le solde disponible de la revue «Habitation» s'élevant au 31 décembre 1966 à 3759 fr. 95 ne constitue pas un fonds de réserve à proprement parler. Il a été créé par un versement de 2000 fr. du Comité central, destiné à améliorer la présentation de la revue. Cette somme n'a non seulement pas encore été utilisée, mais elle s'est accrue grâce aux bénéfices des exercices écoulés.

Fondé sur ce qui précède, le comité vous prie de prendre acte du présent rapport et de lui donner décharge de son mandat.

Pour le comité, le président:  
A. Maret

C'est en effet le 30 mai 1947 que fut fondée la Société coopérative «Charmontey» Vevey, en présence des souscripteurs de parts sociales suivants:

MM. Roger Kolly, receveur CFF, Vevey;  
Louis Jaccard, comptable, Vevey;  
Jean Baumann, commerçant, Vevey;  
Florian Dénéreaz, Ateliers de constructions mécaniques S.A., Vevey;  
Jules Säuberlin, Säuberlin & Pfeiffer S.A., Vevey;  
Arnold Gétaz, Klausfelder S.A., Vevey;  
Louis Bisang, secrétaire FOMH, Vevey;  
Jean Ropraz, sous-secrétaire municipal, Vevey.

Après lecture et discussion des articles des statuts, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité et la constitution d'une société coopérative d'habitation, régie par les articles 828 et suivants du Code des obligations, est décidée.

Les membres suivants sont désignés pour constituer les organes de la société:

### Conseil d'administration

Président: MM. Roger Kolly.  
Vice-président: Jean Baumann.  
Secrétaire: Jean Ropraz.  
Caissier: Louis Bisang.  
Membres: Paul Etter;  
Jules Säuberlin;  
Louis Jaccard.

### Comité de direction

Président: MM. Roger Kolly.  
Jean Ropraz;  
Louis Bisang.

Par la suite, le Conseil d'administration fut complété par M. Charles Richard, chef de service au Département AIC, représentant du canton, et par MM. Robert Diserens et Etienne Rosset, représentants des locataires. Plus tard, M. Charles Delapraz vint remplacer M. Paul Etter pour la Municipalité, auquel succéda M. Frédéric Tschumi, municipal, qui est encore en fonction à ce jour. Comme représentants des locataires, deux mutations, celle de M. André Estoppey, remplaçant M. Robert Diserens puis M. Jules Muller, remplaçant M. Estoppey.



Ci-contre à gauche: Bâtiment «B»  
En bas à gauche: Bâtiments «E» et «F»  
Page 27: Bâtiment «D»

Architecte: André Nobs, Vevey

**La première Commission de gestion**  
fut composée de:

MM. Pitton, secrétaire municipal et chef des finances de la ville de Vevey;  
Florian Dénéreaz, représentant les ACM;  
Charles Goerlitzer, représentant de la Maison Gétaz Romang, Ecoffey S.A.

Cependant, bien des difficultés surgirent avant la constitution de notre coopérative. La situation, à cette époque, au point de vue logements à Vevey, était extrêmement délicate. L'Office du logement, dépendant de la direction des Œuvres sociales dirigée par M. Roger Kolly, conseiller municipal, était aux abois.

C'est ainsi que devant le manque de plusieurs centaines d'appartements, il fallait tenter de trouver une solution. Le 4 février 1946, la Municipalité décida de convoquer une assemblée au Foyer du Théâtre. A cette première séance assistaient des industriels, des banquiers, des entrepreneurs ainsi que certaines personnes intéressées à la construction d'immeubles locatifs. Ils furent mis au courant de la situation et de l'acuité du problème, et priés d'apporter leur collaboration à la recherche d'une solu-

tion. Mais les mois passèrent et les choses n'avancèrent pas. Cette séance n'avait pratiquement donné aucun résultat concret.

C'est alors, qu'avec la collaboration du service des Travaux de la ville, un avant-projet de construction de trois immeubles de seize appartements chacun fut établi.

Le 12 décembre de la même année, dans une nouvelle séance d'information, M. le syndic David Dénéreaz et le municipal aux Œuvres sociales exposèrent à nouveau la situation qui ne s'était pas améliorée. Le temps pressait car l'octroi des subsides fédéraux n'était prévu que jusqu'au 30 juin 1947 et l'Etat de Vaud ne disposait plus que de 300 000 fr. sur le crédit à sa disposition dans ce but. Après une discussion nourrie, les quinze industriels présents se déclarèrent d'accord en principe de participer dans la mesure du possible au financement de cette action.

C'est à ce moment qu'un comité d'action fut constitué par les personnes suivantes: J. Säuberlin, Säuberlin & Pfeiffer S.A., président; P. Naef, directeur ACM; W. Tobler, directeur de la Société du gaz et du coke S.A.; A. Gétaz, Klausfelder S.A. et Feuille d'Avis de Vevey; F. Plumettaz, Plumettaz & C<sup>ie</sup>; R. Kolly, municipal et J. Ropraz, chef de l'Office communal du logement. C'est ce comité qui décida qu'une société à base coopérative serait créée et le Comité de lancement suivant fut constitué:

Président: M. Roger Kolly.

Membres: MM. P. Naef; Jules Säuberlin;  
Jean Baumann; André Gétaz; Charles Goerlitzer;  
Jean Ropraz; Louis Bisang; Louis Jaccard.

N'oublions pas de mentionner la bienveillante collaboration de MM. Henri Moreillon, ingénieur des Travaux de la ville, Aubort, auteur des projets, Pitton, chef comptable et Gustave Campiche, chef de service des Œuvres sociales. A noter qu'un premier projet fut arrêté à 1 400 000 fr. avec une participation des industriels, commerçants, etc. de 300 000 fr. avec un intérêt de 1%.

Les choses n'allèrent pas toutes seules, car lorsqu'il fallut passer à la souscription des «obligations industrielles», comme on les désignait à l'époque, nous avons dû changer notre fusil d'épaule. La prospection fut laborieuse et la part des souscripteurs dut être ramenée à 150 000 fr. avec intérêt à 2%. Il fallut courir de porte en porte pour arriver finalement, au mois de juin 1948, à





trouver péniblement 102 000 fr. pour les obligations et 49 200 fr. pour les parts sociales. Il faut ajouter que la commune de Vevey nous avait fait don de 15 000 fr. à fonds perdus, somme prélevée sur un don Nestlé et c'est elle qui a fait l'avance des premiers frais, constitution, etc. Le 17 février 1947, un plan technique et financier, dont les bases subsisteront jusqu'à la fin de la construction de notre troisième bâtiment, fut approuvé avec une dépense totale de 1 350 000 fr., soit en moyenne 450 000 fr. par immeuble.

Nous avons donc terminé nos trois premiers bâtiments comprenant chacun seize appartements dans les conditions suivantes:

Bâtiment A: début des travaux le 25 août 1947, terminé et loué dès le 24 juin 1948, coût total 443 170 fr.

Bâtiment B: terminé et loué dès le 24 octobre 1948, coût total 442 649 fr.

Bâtiment C: terminé et loué dès le 24 mars 1949, coût total 453 501 fr.

Soit un total, pour les trois bâtiments, de 1 339 320 fr., c'est-à-dire une moyenne de 95 fr. le mètre cube.

Signalons en passant que les loyers variaient de 85 fr. à 100 fr. pour les deux pièces et de 115 fr. à 130 fr. pour les trois pièces, tous avec chambre de bains.

Mais notre société ne s'est pas arrêtée en chemin. Avec la collaboration de notre architecte, M. André Nobs à Vevey et, il faut le souligner, avec l'aide de l'Etat de Vaud et de la commune de Vevey, elle a construit, de 1956 à 1961, quatre nouveaux bâtiments comprenant cinquante-cinq appartements. Si bien que notre coopérative compte

à ce jour sept immeubles avec cent trois logements. C'est peut-être peu mais, malgré tout notre désir de poursuivre notre œuvre, nous n'avons pas trouvé à Vevey de terrain pouvant convenir à la construction de HLM.

Notre situation financière est saine et nous sommes heureux de pouvoir déclarer qu'après vingt ans, nous n'avons jamais eu ni d'appartements vides ni de pertes de loyers.

Le Comité directeur est le même qu'il y a vingt ans et six membres du Conseil d'administration ont fait le chemin, souvent pénible, avec moi. Je les en remercie du fond du cœur. J'ai une pensée pour tous ceux que nous avons perdus en cours de route, membres du conseil, membres de la Commission de gestion et particulièrement M. Ulysse Pitton, chef comptable de la ville de Vevey et M. Charles Richard, chef de l'Office cantonal du logement dont le récent décès nous a profondément émus, tant il était associé à toute la vie de notre société dès sa fondation.

Il convient de féliciter notre architecte et ami M. André Nobs à Vevey avec qui, nous sommes heureux de pouvoir le dire aujourd'hui ceci malgré les nombreuses difficultés rencontrées sur le chemin, nous avons entretenu les meilleures relations, empreintes d'une franchise remarquable. Les sept bâtiments que nous avons construits avec M. Nobs sont le fruit d'une très loyale collaboration et nous lui adressons nos remerciements les plus sincères.

Je voudrais aussi remercier l'Office cantonal du logement pour la collaboration fructueuse que nous avons entretenue avec tous ses services.

Je ne peux donner, de peur d'en oublier, le nom de toutes les personnes qui nous ont, sous une forme ou sous une autre, apporté leur collaboration, mais je voudrais encore particulièrement remercier les membres de la Commission de gestion qui se sont succédé pendant vingt ans et M. Louis Mottier, chef comptable de la ville de Vevey, successeur de M. Ulysse Pitton.

La Coopérative «Charmontey» est heureuse, à l'occasion de ce vingtième anniversaire, d'avoir pu faire œuvre utile en faveur de la collectivité. Elle souhaite simplement pouvoir continuer son chemin dans ce but, considérant que, dans cette vie où même le sage l'est encore si peu, elle demande qu'on lui fasse confiance avec le vœu d'entretenir avec ses sociétaires et ses locataires les relations les meilleures.

Le président: R. Kolly